

Les aides publiques...

Un moyen de booster les projets entrepreneuriaux
en Région de Bruxelles-Capitale...



Webinaire – 3 octobre 2024

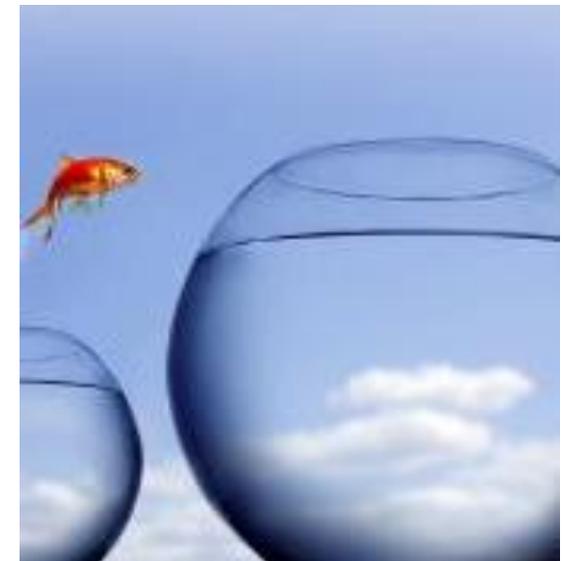
Objectifs du webinaire

- Donner un bref aperçu des différents mécanismes de soutien aux entreprises ;
- Concrétiser tout cela par quelques exemples concrets ;
- Identifier les sources d'infos, de conseils, d'accompagnement ;

Les aides aux entreprises...

Dans quels cas?

- L'entreprise doit en principe pouvoir assumer ses frais de fonctionnement...
 - Mais, les aides publiques peuvent augmenter les chances de succès face à des défis ponctuels
 - Investissements
 - Consultance (juridique, digitalisation,...)
 - Audit impact énergétique
 - Mise aux normes
 - RH / insertion sociale
 - ...
-



Investissements matériels

Exemple : machines, travaux, renouvellement processus de production, extension d'un établissement existant, diversification,...

Machine : 15.000€ HTVA

Plafond : 20% hors ZD (= 3000€) / 30% en ZD (= 4500€)

Concrètement :

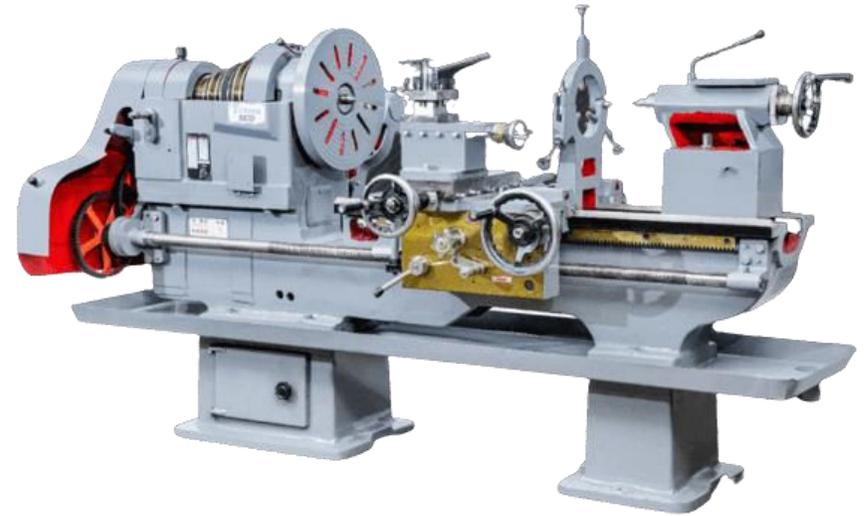
Base : 5% (micro et PE) : 750€

Majoration n°1 : 10% starters micro ou PE : 1500€

Majoration n°2 : 10% exemplarité env. : 1500€

Majoration n°3 : 10% exemplarité sociale : 1500€

Majoration n°4 : 5% zone de développement : 750€



Transition économique des entreprises

Comment démontrer son exemplarité?

Plusieurs « portes d'entrée » :

1. Labels agréés par BEE (exemples – liste évolutive)

- ISO 14001, EMAS, Entreprise Ecodynamique,...
- Clusters : ecobuild, circlemade
- Greenbizz
- B Corp
- ...

→ La liste des labels est publiée sur le site de BEE (https://economie-emploi.brussels/exemplarite-resultats?name=&means_of_recognition%5B4396%5D=4396#ns)

→ La liste est valable 2 ans . BEE confirme ou infirme à l'issue de cette période.



2. Dispositifs d'évaluation mis en œuvre par les institutions publiques (exemples)

- Lauréats BeCircular, Crea, ESD, Local & Together,...
- Attestation « Exemplarité » délivrée par Innoviris ou Citydev
- ...

→ Valable uniquement pour les micro-entreprises

→ La liste des dispositifs est publiée sur le site de BEE.

→ La liste est valable 2 ans . BEE confirme ou infirme à l'issue de cette période.

3. Comité d'évaluation BEE

- Reconnaissance octroyée sur base d'une demande individuelle de l'entreprise, prouvant qu'elle répond aux critères

→ Valable uniquement pour les starters et micro-entreprises

→ Validité de 5 ans

4. Exemplarité sociale

Attention : si l'exemplarité n'est pas reconnue sur base d'une des 3 « portes d'entrée » ci-dessus, il faut attendre 1 an avant de pouvoir introduire une demande sur base des critères ci-dessous

- entreprises qui occupent **en équivalent temps plein au moins une personne et au moins 30% de leur personnel** relevant d'au moins une des catégories suivantes : ACS Insertion, dispositif d'emploi d'insertion en économie sociale, Activa, article 60
- entreprises qui occupent **au moins une personne sous contrat de formation en alternance**
- entreprises qui occupent **au moins une personne dans le cadre d'une formation professionnelle individuelle** et **soit** qui bénéficient d'une prime de soutien à la mise en formation professionnelle, **soit** si la personne concernée est demandeuse d'emploi inoccupée depuis 12 mois au moins
- entreprises qui occupent **au moins une personne sous convention de stage dans le cadre d'un stage de première expérience professionnelle**

Investissements Transition économique

Exemples :

- Remplacement d'une machine ou d'un équipement de performance énergétique significativement moindre
- Renouvellement éclairage
- Optimisation de la température du bâtiment (portes automatiques)

Eclairage 100% LED: 30.000€ HTVA.

Plafond : 50%, avec un max. de 50.000€/an

+ Investissement de min. 2000€ HTVA



Concrètement :

Base : 30% : 12.000€

Majoration n°1 : 10% pour les starters (entreprises de moins de 4 ans) : 3000€

Majoration n°2 : 10% exemplarité env. : 3000€

Majoration n°3 : 10% exemplarité sociale : 3000€

Mise en conformité aux normes

Exemples :

- Achat d'une machine ou d'un équipement
- Aménagement de votre établissement (électricité, sécurisation, protection incendie,...)

L'objectif est que votre entreprise se conforme à une norme environnementale, de qualité, de sécurité ou d'hygiène.

Mise en conformité installation électrique : 30.000€ HTVA.

Prime fixe : 40%, avec un max. de 40.000€/an

+ Investissement de min. 5000€ HTVA

+ Rapport d'expertise obligatoire

Concrètement :

Prime fixe : 40% : 12.000€

Pas de majorations

Max. 1 prime tous les 4 ans



Aides à la digitalisation

Exemples :

- Digitalisation des processus internes de votre entreprise
- Sécurisation informatique
- Développement ou amélioration de votre site web

Mission 20 jours : 10.000€ HTVA.

Plafond : 70%, avec un max. de 10.000€/an

Respect de la charte du numérique responsable



Concrètement :

Base : 25% : 2500€

Majoration n°1 : 25% pour les starters (micro- ou petites entreprises de moins de 4 ans) : 2500€

Majoration n°2 : 30% exemplarité env. : 3000€

Majoration n°3 : 30% exemplarité sociale : 3000€

Consultance Transition économique

Exemples :

- Obtention d'un label d'exemplarité
- Outils ou processus permettant la mesure de l'impact social et environnemental
- Audit énergétique ou utilisation des ressources par les moyens de production (hors bâtiment)

Obtention label ISO 14001

Mission 30 jours : 18.000€ HTVA.

Plafond : 80%, avec un max. de 15.000€/an



Concrètement :

Base : 50% : 9000€

Majoration n°1 : 15% pour les micro- ou petites entreprises de moins de 4 ans : 2700€

Majoration n°2 : 15% exemplarité env. : 2700€

Majoration n°3 : 15% exemplarité sociale : 2700€

Formation

But : développer vos compétences ou celles de votre équipe pour améliorer les performances de votre entreprise

Exemples :

- le développement économique de l'entreprise ou l'amélioration de son fonctionnement
- la transition économique
- les langues, le management, la gestion de l'entreprise, le marketing, la formation technique ou dans le domaine juridique

Plan de formation 3 mois - 3 ETP : 10.000€ HTVA.

Plafond : 80% et 20.000€/an

Max. 5000€/formation - max. 10 formations /an

Durée : max. 6 mois consécutifs



Concrètement :

Base : 40% : 4000€

Majoration n°1 : 20% exemplarité env. : 2000€

Majoration n°2 : 20% exemplarité sociale : 2000€

Majoration n°3 : 20% entreprise en ZD : 2000€

Recrutement

Vous gérez une micro-entreprise (< 10 ETP) et vous souhaitez engager un travailleur supplémentaire sous contrat à durée indéterminée ? Bénéficiez d'une prime minimale de 5.000 euros pour l'engagement d'un CDI à temps plein !



Concrètement :

Base : 5000€ - plafond : 15.000€ - 1 demande / 3 ans

Majoration n°1 : Starter : 5000€

Majoration n°2 : exemplarité env. : 5000€

Majoration n°3 : exemplarité sociale : 5000€

Majoration n°4 : entreprise en ZD : 5000€

Majoration n°5 : carte Activa : 5000€

Majoration n°6 : diplôme < enseignement secondaire inf. : 5000€

Conditions :

1. Avoir au moins déjà 1 employé en CDI, et accroître le nombre d'employés p/r à leur nombre 12 mois avant la demande
2. Votre collaborateur.trice n'a pas été inscrit.e sur votre registre du personnel (sauf étudiant.e ou stagiaire) au cours des 3 années qui précèdent son entrée en fonction
3. Votre collaborateur.trice est majoritairement rattaché.e à une unité d'établissement située en Région bruxelloise

Et s'il n'y avait qu'une chose à retenir?



Toujours se poser la
question
AVANT
d'engager des dépenses
importantes !

Plus d'infos?

Prenez contact avec le cluster circlemade !



Patricia Foscolo

Coordinatrice
Contactez Patricia



Nicolas Van den Eynde

Conseiller industriel
Contactez Nicolas



Ludovic de Briey

Conseiller business
Contactez Ludovic